

International

>> Santé publique

Bruxelles et Washington font un premier pas vers l'utilisation du clonage

L'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (EFSA) et la FDA (agence américaine de réglementation des produits alimentaires), qui ont travaillé en étroite collaboration sur le dossier du clonage, sont arrivées à la même conclusion : les produits issus de clones sont peu susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé humaine.

« Sur la base d'un certain nombre de paramètres, dont des paramètres physiologiques et cliniques, des animaux clonés sains et leur descendance en bonne santé ne présentent aucune différence importante par rapport à leurs homologues traditionnels », estime l'EFSA, dans un projet d'avis qui fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 25 février prochain. Selon cette agence, l'impact négatif pour la santé et le bien-être des animaux de cette technologie va être réduit dans les prochaines années grâce aux progrès réalisés par la recherche.

« Risque très improbable »

De plus, « les produits alimentaires obtenus à partir de clones sains de bovins et de porcins, ainsi que de leur descendance, c'est-à-dire la viande et le lait, se situent dans les valeurs normales en ce qui concerne la composition et la valeur nutritionnelle des produits similaires obtenus à partir d'animaux reproduits de manière classique ».

L'EFSA considère donc qu'il est « très improbable qu'il y ait une quelconque différence en termes de sécurité des aliments entre les produits alimentaires issus de clones et de leur progéniture, par rapport à ceux dérivés d'animaux reproduits de manière classique ».

Cadre juridique européen

Sans attendre le résultat de la consultation publique ouverte par l'EFSA, la Commission européenne a jugé nécessaire de

lancer les démarches pour offrir un cadre juridique à ce procédé par le biais d'une révision de la législation sur les nouveaux aliments (lire DV n° 972 page 22).

Du côté américain, pour le moment, les deux principales firmes américaines de clonage ont produit environ 570 animaux clonés, essentiellement des bovins. Le sous-secrétaire à l'Agriculture, Bruce Knight, a « encouragé » les entreprises à « maintenir leur moratoire volontaire durant une période de transition pour que le marché s'adapte ». ■

>> GROS PLAN

« Doutes »

du Comité d'éthique européen

Le Comité de bioéthique de la Commission européenne a émis, le 17 janvier, « des doutes » sur la commercialisation de viande et de lait issus d'animaux clonés. Dans sa recommandation, ce Comité « s'interroge sur la justification éthique de l'introduction de produits générés par des animaux clonés dans la chaîne alimentaire ». Dans le cadre de la procédure d'autorisation des produits issus d'animaux clonés, proposée le 14 janvier par la Commission européenne, c'est ce Comité qui devrait être saisi « de façon appropriée ». ■



Les produits alimentaires obtenus à partir de clones sains de bovins et de porcins, ainsi que de leur descendance, c'est-à-dire la viande et le lait, se situeraient dans les valeurs normales, en ce qui concerne la composition et la valeur nutritionnelle.

Udo Kroener - Fotolia.com